



COMMUNE DE CHAUX LA LOTIERE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE
Arrondissement de Vesoul
Canton de Rioz

LETTRE DE CONSULTATION

Marché n° 2018-1

I Organisme acheteur :

Mairie de Chaux La Lotière - 2 Rue de Boulton – 70190 CHAUX la LOTIERE

II Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire Chaux La Lotière, Frédéric Chapuis.

III Type de Procédure :

Le marché est passé en procédure adaptée en application des articles 26 et 28 du code des marchés publics.

IV Objet de la Consultation :

Création de voirie, pose de canalisations d'eau potable, d'eaux usées et d'eau pluviale avec talus et noue, Rue du Cordonnet

Descriptif :

- Décapage route (les enrobés ou goudrons seront à traiter par les soins de l'entreprise retenue),
- L'enlèvement des terres ou gravats seront à acheminer aux services techniques de la mairie,
- Terrassement : création tranchée eau, assainissement et eau pluviale,
- Pose canalisation d'eau potable,
- Pose canalisation des eaux usées,
- Pose canalisation des eaux pluviales,
- Branchement Eau potable,
- Branchement Eaux Usées,
- Fourniture et pose de gaine janolène,

- Création et pose regards,
- Remise en état des abords et de la route
- Voir descriptif technique ci joint

V Lieu des travaux :

Rue du Cordonnet, 70190 CHAUX LA LOTIERE

VI Date des travaux :

Intervention prévue du lundi 11 Juin au vendredi 04 Août 2018.

V Modalités d'exécution du marché

- Le présent marché public est régi par le cahier des charges administratives générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux – arrêté du 8 septembre 2009 portant approbation du CCAG publié au JOR. Le CCAG – Travaux est réputé connu du titulaire.
- La candidature devra comporter les éléments suivants :
 - La présente lettre de consultation – inclus ses annexes - qui tient lieu de règlement de consultation et de cahier des charges, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée.
 - Un relevé d'identité bancaire (RIB).
 - La lettre de candidature, Formulaire DC1
 - La déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, Formulaire DC2.
 - Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
 - Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement techniquement dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
 - Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle in se porte candidat.
 - Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.
 - Attestations d'assurance Responsabilité civile, décennale ou biennale.
 - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.
 - Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du code des marchés publics concernant les interdictions de soumissionner.
 - Formulaire de déclaration de sous-traitance, Formulaire DC4

Séparément, l'offre comportera :

- La lettre d'engagement, Formulaire DC3
- CCAP signé,
- CCTP signé
- Devis détaillé et complété
- Un mémoire technique de l'entreprise expliquant la méthodologique qui sera mise en œuvre pour réaliser le chantier : organisation du chantier / planning d'exécution / moyens humain voué au

chantier / moyens matériel voué au chantier / Moyen mise en œuvre pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier / ...

Ce document comprendra des références de travaux, de manières générales toutes justifications et observations que l'entrepreneur jugera utile.

- Engagement du Délai de la mise en œuvre

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public (formulaire NOTII) :

Si l'attributaire est établi en France, les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus.

- Le délais de validité de l'offre est de **180** jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

- Les fournitures et les prestations de travaux d'exécution associés doivent être conformes avec la réglementation européenne et française en vigueur et prendre en compte les exigences essentielles d'hygiène et de sécurité et les principes généraux de prévention.

- Le délai global de paiement sera de 30 jours par mandat administratif.

VI Remise des offres

Date limite de réception des offres : **mercredi 21 Mars 2018, 19h00 au plus tard.**

Les offres devront être

- soit adressées par courrier en recommandé avec AR à l'adresse ci-dessous,
- soit remises contre récépissé au secrétariat de cette même adresse (ouverture le mercredi et le vendredi de 14 à 19h)

avec la mention : « **Appel offre Les hauts de l'Etang – Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis**».

**Mairie de Chaux la Lotière
2 Rue de Boul
70190 CHAUX LA LOTIERE**

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites et fixés au présent règlement de la consultation précitée, ainsi que ceux parvenus sous enveloppe non cachetée ou dont la présentation serait non conforme aux indications ci-dessus **ne seront pas retenus.**

Les renseignements complémentaires d'ordre administratifs peuvent être obtenus auprès du secrétariat de Mairie et d'ordre techniques auprès de Messieurs

- Frédéric Chapuis 06 66 17 37 80
- Alexandre Ormaux 06 73 45 32 13

VII Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. Prix : 40 %
2. Caractéristiques techniques : 60 %

VIII Négociation

Le pouvoir adjudicateur peut négocier avec un ou plusieurs candidats dont l'offre lui a paru intéressante. Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis au pouvoir adjudicateur.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués à tous les candidats retenus pour négocier.

Le pouvoir adjudicateur effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

A l'issue de la consultation, les candidats non retenus seront informés par simple courrier.

DECLARATION/ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, M....., en ma qualité dedéclare sur l'honneur : Avoir satisfait aux obligations fiscales et sociales au sens de l'article 46 du CMP

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du code pénal : articles 222-38, 22240, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ; ou ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pour une infraction de même nature dans un autre état de l'union européenne ;

Ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du code général des impôts ;

N'avoir pas fait l'objet au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 8221-1, L 82213, L 8221-5, L 8231- 1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail, ou des infractions de même nature dans un autre état de l'union européenne ;

Ne pas être déclaré en état de faillite personnelle ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger,

Ne pas être déclaré en état de liquidation judiciaire ou ne pas faire l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

Ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

Réaliser le travail avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 122110, L 3243-2 et R 3243-1 du code de travail (dans le cas où les candidats emploient des salariés, conformément à l'art D. 8222-5-3 du code de travail).

Avoir, au cours de l'année 2017, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du code des marchés publics ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement;

Nom et qualité de la personne ayant rempli ce document
:

Téléphone :

Date:

Signature du candidat :

DECISION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

Acceptation de l'offre par le pouvoir adjudicateur valant notification de l'attribution du marché au candidat.

Une copie de la présente lettre de consultation signée par Monsieur le Maire sera adressée avec A/R au candidat retenu.

A , le

Le pouvoir adjudicateur

Le Maire de Chaux la Lotière, Frédéric Chapuis.